COMMUNE DE MONTREUIL-BELLAY

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.)

PERIMETRE ET SECTEURS

Arrêt du Conseil Municipal du 27 avril 2012

GHECO Urbanisme L BERGER-WAGON	Echelle : 1/10000e Date : 23 avril 2012	PLANCHE 2-1

Périmètre de l' A.V.A.P.

Limite de secteur

Site archéologique recensé par la DRAC

Espace boisé protégé au titre de l'A.V.A.P.

Perspective majeure ou faisceau de perspectives à conserver sur un édifice, un site ou un ensemble bâti

A titre informatif :

500m

Périmètre de protection de 500m aux abords des MH

N

PN
PNe
PUB
PUA
PUC